



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement 2025-334 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 27e jour de janvier 2026.


Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière